

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD133-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 41
Votants : 45
Dont 4 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 28 octobre 2011

Le 4 novembre 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : RECONSTRUCTION DE LA PISCINE BERTRAND DE BORN : AVENANT N° 1 AU
MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
PREVENTIVES**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes , DE PISCHOF, BELOMBO, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN, BOUSSARIE,
SIMEON, DOAT.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY,
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, MOYRAND, BELLOTEAU, CORNET, GERAUD,
MATHIVET, MINGASSON, MOUTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, FAYOLAS, TESTUT,
DASSEUX, BOURGEOIS.

ABSENTS :

Mmes ROUGIER, DECABRAS-MATA, NOUGUEZ

MM. ROY, LE ROUZIC, DOSSET, LE VACON, THOMAS, DUPUY.

POUVOIRS :

Mme ROY	pouvoir à	M. LARENAUDIE
M. DUPUY	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme NOUGUEZ	pouvoir à	M. MOYRAND
M. THOMAS	pouvoir à	M. COLBAC

OBJET : RECONSTRUCTION DE LA PISCINE BERTRAND DE BORN : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération du 17 décembre 2010, le conseil de la CAP a autorisé le Président à signer le marché n° 10061 concernant la réalisation des fouilles archéologique préventives sur le site de reconstruction de la piscine Bertrand de Born, pour un montant de 406 764,80 €HT avec l'INRAP (Institut National de Recherches d'Archéologie Préventive).

Que le marché prévoyait un délai global d'exécution de 5 mois. L'opération a débuté en mai 2011 et devait se terminer le 5 octobre 2011 (les fouilles ont été interrompues durant le mois d'août).

Considérant que toutefois, durant ce délai, l'INRAP n'a pas fourni les moyens nécessaires à la réalisation de la totalité des prescriptions de la fouille décrites dans les arrêtés n° SF 10 089 du 20 septembre 2010 et n° SF 10 089M du 4 novembre 2010.

Que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a demandé à l'INRAP de prolonger son intervention d'un mois, à ses frais, soit jusqu'au 4 novembre 2011.

Considérant que parallèlement, la DRAC, par courrier en date du 13 octobre 2011, demande à la Communauté d'Agglomération Périgourdine de prendre en charge financièrement la fouille de 2 puits (découverts sur le site) et l'analyse des vestiges éventuels.

Les puits intéressent particulièrement les archéologues pour 3 raisons :

- c'est un milieu représentatif de son environnement car il recueille les « déchets », volontairement ou non, jetés par les habitants du quartier
- c'est un milieu humide qui facilite la conservation des vestiges
- c'est un milieu fermé qui n'est pas remanié et qui conserve les accumulations de sédiments en l'état. La stratigraphie est donc relativement fiable par rapport à un milieu ouvert.

Que le cout de la fouille des 2 puits s'élèverait à 18 360 €HT.

Que l'analyse des vestiges éventuellement trouvés dans les puits ne peut être chiffrée avant la fouille. Son coût ne devrait cependant pas excéder 10 000 €HT.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- de réaliser la fouille des 2 puits pour un montant de 18 360 €HT
- de prolonger la durée du marché jusqu'à fin janvier 2012
- d'autoriser le président à signer l'avenant.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS**